

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 23 juin 2026

**DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS
COMPTE RENDU ANNUEL CASINO « INFINITI »**

Paul Euzière

Conseiller municipal

Président du groupe

« Grasse à Tous »

Nous avons pris connaissance du bilan financier de la Délégation de Service Public confiée au Casino INFINITI pour l'exercice 2025, et je dois dire que la lecture attentive de ces chiffres appelle plusieurs observations.

Je vais aller à l'essentiel.

A/ Sur les recettes des jeux, d'abord.

Le Produit Brut des Jeux s'établit à **781 718 € sur 9 mois**.

Ce chiffre peut sembler honorable au premier regard. Mais quand on y regarde de plus près, on constate que les jeux de table classiques -ceux qui constituent l'image même d'un casino- affichent des résultats négatifs sur trois mois consécutifs : février, avril et mai 2025.

En mai, le Produit Brut des tables non électroniques est à - 34 000 €.

Le casino a donc perdu de l'argent sur ses tables.

Ce n'est pas une anomalie passagère, c'est un signal d'alerte que l'exploitant doit expliquer, et que la Commune, en tant qu'autorité délégante, doit exiger d'analyser.

L'essentiel des recettes repose sur les machines à sous, qui représentent 77% du Produit Brut.

On peut s'interroger : est-ce là le modèle économique que la Ville de Grasse entendait soutenir en accordant cette reprise de Délégation ? Un casino où la roulette perd de l'argent et où les machines font tourner la boutique ?

B/ Sur les prélèvements obligatoires, ensuite.

La Commune perçoit au titre des prélèvements légaux 51 988 € sur 9 mois, soit moins de 6 000 € par mois.

Au mois de mai, le taux de prélèvement atteint 54% du Produit Brut ; non pas parce que la Commune est mieux servie ce mois-là, mais parce que le Produit Brut s'est effondré à 25 000 €.

C'est le signe d'un établissement qui, certains mois, tourne à vide tout en continuant à supporter ses charges fixes.

Je pose la question directement, Monsieur le Maire : quel est le montant minimal de Produit Brut prévu contractuellement pour garantir les recettes de la Commune ?

Existe-t-il une clause plancher dans notre convention ?

Si oui, a-t-elle été respectée ? Si non, pourquoi n'en existe-t-il pas ?

C/ Sur la restauration, troisièmement.

Le Chiffre d'Affaires de la restauration s'établit à 277 923 € HT sur 9 mois, pour 4 942 couverts payants.

Cela représente un ticket moyen d'environ 56 € HT, ce qui est cohérent avec un restaurant de casino.

Mais ce qui interpelle, c'est le volume : moins de 550 couverts par mois en moyenne, avec des mois d'hiver à 174 couverts, soit à peine 6 couverts par jour.

On est loin d'un outil de restauration qui justifierait pleinement l'attractivité de cet équipement public pour nos concitoyens !

Par ailleurs, j'appelle l'attention de cette assemblée sur une régularisation de TVA négative de 7 501 € inscrite dans les comptes de restauration.

Cette écriture comptable n'est pas expliquée dans les documents qui nous ont été transmis.

Nous demandons qu'elle le soit.

D/ Sur les effectifs, enfin - et c'est sans doute le point le plus grave.

Vous vous souvenez que nous nous sommes déjà interrogés à ce sujet.

L'établissement emploie en moyenne **33,78 salariés** sur la période.

Si l'on applique les conventions collectives du secteur, **la masse salariale chargée représente vraisemblablement entre 900 000 et 1 050 000 € sur 9 mois.**

Or, le total des recettes disponibles avant toute autre charge -loyers, énergie, maintenance, achats matières- s'élève à 875 091 €.

La masse salariale estimée dépasse donc, à elle seule, le Chiffre d'Affaires total de l'établissement.

Avant de payer un seul watt d'électricité, avant d'acheter une seule bouteille pour le restaurant, l'exploitant serait déjà en déficit !

Qui peut croire à un tel modèle, avec une rentabilité aussi fantomatique ?

Soit ces données sont incomplètes -et alors nous attendons qu'on nous transmette le Compte de Résultat complet.

Soit l'établissement est en grande difficulté financière et la Commune doit en être informée sans délai pour apprécier les risques pesant sur la continuité de cette activité.

Dans tous les cas, **il nous faut des explications précises.**

En conclusion, nous ne demandons pas l'impossible.

Nous demandons ce que notre rôle d'élus nous impose : la transparence.

Nous demandons :

- La transmission du Compte de Résultat complet de l'exploitant pour l'exercice 2025,
- Le détail des autres produits non figurant dans ce tableau,
- La confirmation du respect des obligations contractuelles de la DSP,
- L'explication de la régularisation TVA en restauration,
- L'explication de l'écart entre les chiffres qui nous sont présentés aujourd'hui et le budget prévisionnel qui avait été présenté au Tribunal de Commerce pour obtenir cette DSP,
- Et la réunion, dans les meilleurs délais, de la commission de suivi de la DSP pour examiner les réponses qui seront apportées.

Les Grassoises et les Grassois méritent de savoir dans quel état se trouve l'équipement que leur Ville a confié à un opérateur privé.

C'est notre devoir collectif de le vérifier.